

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Prilly, le 5 mai 2023

Le Comité de direction de l'ARASPE porte à la connaissance des électeurs et électrices que, dans sa séance du 27 avril 2023, le Conseil intercommunal de l'ARASPE a :

- accepté le préavis n° 1-2023 concernant la gestion et les comptes 2022

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président :



Alberto MOCCHI

La Secrétaire :



Laurence BASTIDE